



Agression, coups et blessures par un voisin

Par **mouss**, le **12/07/2011 à 11:33**

Bonjour,
Mon voisin a fait un feu derrière chez moi (contre mon mur). Les fumées et cendres ont finies chez nous : c'est devenu irrespirable, il y en avait partout chez nous.
Je suis allé voir, ce voisin m'a suivi et m'a rit au nez.
S'en sont suivis des explications, puis nous en sommes venus aux mains.
Ce voisin m'a mis à terre et m'a roué de coups, résultat : double fracture de l'avant-bras, deux mois d'arrêt, et tous les problèmes qui vont avec).
Suite à enquête de gendarmerie : aucunes poursuites contre le voisin.
Motifs invoqués par l'officier de gendarmerie :
l'année dernière, j'ai écrit une lettre au procureur pour me plaindre de cet officier, qui nous avait très mal reçu mon épouse et moi lors d'un dépôt de plainte pour dégradations de véhicules. Cet officier m'a avoué n'avoir pas du tout apprécié (ce qu'il avait également dit à mon épouse).
De plus, il me dit : "je me suis senti obligé de mentionner votre casier judiciaire. Alors, ne vous attendez à rien de ma part."
Au revoir. C'est tout, en reste là. Je vais me faire voir.
Ce qui veut dire, que chaque fois que j'aurai des problèmes petits ou non, j'aurai toujours tort !!!
Bravo, vive la justice française !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!
Que puis-je faire?
Merci,